

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délivré par
Le Maire au nom de la commune

Dossier N°: DIA 061 145 22 D 0075

DOMFRONT EN POIRAIE

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Place de la Roirie - Domfront 61700 - Domfront
en Poirais

Tél : 0233306060 - Fax : 0233306067

Courriel : urbanisme@villededomfront.fr

Déposé le: 10/08/2022

Par: notaire
Maître Carole MALHERBE
Notaire
2 rue de Saint Front
61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Représentant de: Mme LEVALLET Delphine
Le Lieudit La Ferme
61700 CHAMPSECRET

BIEN : Bâti sur terrain propre

Sur un terrain sis à: 78 Rue Maréchal Foch
61700 Domfront en Poirais

Décision n° 2022-75

Parcelle : AM 155
Surface totale: 46 m²

Le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le PLU approuvé le 24/02/2006 et modifié les 09/07/2009, 09/09/2011 et 14/12/2017;

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la ville de DOMFRONT EN POIRAIE,

DÉCIDE:

Article Unique:

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain et renonce à acquérir les biens indiqués ci-dessus.

Le 10 août 2022

le Maire
Bernard SOUL

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20220810-DIA2022-75-AU
Date de télétransmission : 31/08/2022
Date de réception préfecture : 31/08/2022

